

AR PREFECTURE

047-214703266-20170927-01G2017-DE
Regu le 04/10/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 03
Excusés/Absents : 01

L'an deux mille dix-sept
Le vingt-sept septembre,
le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à
la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 21 septembre 2017

Mme SCAFFINI a été désignée comme secrétaire de séance

Présents : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY Mme MARTINETTI-BRICE, MM.
PIRA, LEBEDINSKY, Mmes RATINAUD, ZOIA, VALENTI, VAYSSIERE, MM. MENIER, GILLE, Mme
VALENTIN, MM. TREZEGUET.

Pouvoirs : M. BLANCHARD à Mme VALENTIN - Mme SCAFFINI à Mme MARTINETTI-BRICE -
M. LATASTE à M. PIRA

Excusés/absents : M. JUIN

Objet : Marché public : Plan Local d'Urbanisme groupé : affermissement de la tranche conditionnelle.

Vu l'article 35-I-2° du code de marché public concernant la procédure de marché,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 janvier 2016 par laquelle le conseil Municipal entérine la décision d'attribution du marché relatif à la révision du plan local d'urbanisme et l'élaboration d'un PLU groupé avec le CABINET URBADOC.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a lieu d'affermir la tranche conditionnelle relative à l'évaluation environnementale du projet tranche A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

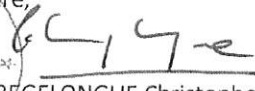
- décide d'affermir la tranche conditionnelle relative à l'évaluation environnementale du projet tranche A.
- dit les crédits sont inscrits au budget 2017.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le 28 septembre 2017
Publié ou Notifié
le 28 septembre 2017

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.



Le Maire,


COURREGELONGUE Christophe